

Contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013 (avis du Conseil)

Gilles Boëtsch rappelle quelques points d'information et de discussion lors de l'échange de la veille entre les membres du Conseil scientifique et Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le Conseil est appelé par la gouvernance du CNRS à donner son avis sur le contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013, dont les dernières évolutions sont présentées par Arnold Migus et Alain Resplandy-Bernard.

En préliminaire, Arnold Migus aborde le projet de décret organique du CNRS.

Arnold Migus aborde ensuite le projet de création d'un 10ème institut. L'INST2I d'aujourd'hui donnerait naissance à deux Instituts : l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I) et l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS).

Son avis étant requis, le Conseil scientifique se prononce sur le Contrat d'objectifs avec l'Etat sous réserve des modifications annexées au vote.

Avis du Conseil : 13 votants (6 Pour, 5 Contre, 2 abstentions)

Trois recommandations sont votées

Recommandations 1

Sujet : Modifications annexées au vote du Contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013

Le Conseil scientifique vote le Contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013 sous réserve de la prise en compte de deux modifications :

- Le Conseil scientifique demande que soit incorporée dans le Contrat d'objectifs la notion d'unicité du statut des UMR.
- Le Conseil scientifique recommande d'introduire les éléments qui réaffirment que le CNRS conservera son rôle de tutelle scientifique et d'opérateur scientifique auprès des laboratoires, quel que soit l'établissement gestionnaire financier.

Vote du Conseil : 12 votants (12 Oui, 0 Non, 0 abstention)

Recommandations 2

Sujet : Création d'un Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I)

Le Conseil scientifique reconnaît l'intérêt stratégique de l'informatique et de l'importance de la recherche dans ce domaine. Des éléments nouveaux ont été apportés au Conseil scientifique. D'une part, le rapport d'Antoine Petit (« A propos de la place des Sciences et Technologies de l'Information » du 19 mai 2009) précisant que :

- Un CNRS sans sciences et technologies de l'information ne serait plus le CNRS.
- Une coordination des principaux acteurs académiques français dans le domaine des sciences et technologies de l'information est une nécessité.

D'autre part, le Conseil scientifique est aussi informé de la possibilité d'une « Alliance » dans ce domaine. Le Conseil scientifique réaffirme l'importance de l'enjeu de l'informatique pour l'ensemble des disciplines du CNRS avec la nécessité de renforcer la stratégie du CNRS dans ce domaine mais, il constate qu'il n'y a pas, à ce stade, d'arguments scientifiques pour justifier la création d'un Institut des sciences de l'informatique.

Vote du Conseil : 12 votants (12 Oui, 0 Non, 0 abstention)

Recommandations 3

Sujet : Projet de décret portant organisation et fonctionnement du CNRS

Le conseil scientifique, relayant l'expression de la communauté scientifique, regrette fermement que le terme « évaluer » soit supprimé des missions du CNRS dans le projet de décret. Il demande instamment que l'évaluation soit réintroduite au niveau des outils de travail des instances.

Avis du Conseil : 12 votants (12 Pour, 0 Contre, 0 abstentions)